



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0224

Objet : Marché N° 23.125– Réhabilitation
du complexe sportif Léo Lagrange
Relevés complémentaires contrôle du
trait de scie

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2122-8 du code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier
Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Considérant la nécessité de recourir aux services d'un géomètre pour une mission de
relevés complémentaires contrôle du trait de scie, dans le cadre de la réhabilitation du
complexe sportif Léo Lagrange ;

Considérant l'offre remise par la société SAS GEXPERTISE, sise 6 RUE WOLFENBUTTEL
à SEVRES (92310)

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure le marché n°23.125 avec la société SAS GEXPERTISE, sise 6
RUE WOLFENBUTTEL à SEVRES (92310), pour un montant de 470 € HT, en vue de la
réalisation d'une mission de relevés complémentaires contrôle du trait de scie, dans le
cadre de la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange ;

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des
Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine
séance du Conseil Municipal.

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-058-215905990-20230710-L2122_20125

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le

13 JUL. 2023




Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :

13 JUL. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_0E-053-215905935-20200710-L2122_20125